MAIRIE de POILLEY
2 rue du Pas au Loup
35420 POILLEY
Tél : 02/99/95/13/8
Email : mairie@poilley.bzh

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213502305-20260430-20260430_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercices	11
Présents	08
Exprimés	09
Pour	09
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six le 30 Avril à 20 heures **00 le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, 2 rue du Pas au Loup, sous la présidence** de Madame BANNIER Mairesse.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22/04/2026
Membres Présents : Mme BANNIER Anne, Mairesse, M. COUSIN Edmond, Mme GERMAIN Jocelyne, Mme PANISSIER Céline, , Mme BRAULT Maryline, M. MENARD Louis-Pierre, Mme KERAUDREN Florine, M BARBEDETTE Gérard.

Excusé (es)/ Absent (es) : Mme SCELLES Géraldine a donné procuration à M. BARBEDETTE Gérard, M. GUIDEVAUX William, BOUFFORT Frédéric adjoints
Secrétaire de séance : Me BRAULT Maryline

Réf :	20260430_04	Délibération Attribution du marché de coordinateur sécurité et protection de la santé relatif au projet de réhabilitation de la salle polyvalente de Poilley

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la salle polyvalente à Poilley.

Il est précisé qu'une consultation a été lancée, selon une procédure adaptée, afin de désigner un contrôleur technique pour cette opération. La consultation a été lancée le 2 avril 2026 et la date limite de remise des offres était fixée au 20 avril 2026 à 12h00.

Quatre offres ont été reçues dans les délais impartis.

Les critères de sélection étaient les suivants :

- Valeur technique de l'offre : 50 %, divisé comme suit :
  - 20 % pour la pertinence de la méthodologie proposée par le candidat pour l'exécution des missions prévue au contrat ;
  - 20 % pour les qualités, compétences et expérience des membres de l'équipe spécifiquement affectés à la mission ;
  - 10 % pour les références de projets.
- Prix de l'offre : 50 points

À l'issue de l'analyse des offres et conformément au rapport d'analyse, il est proposé de retenir l'offre de ABG COORDINATION pour un montant global de **4 876,00 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de retenir ABG COORDINATION pour un montant de de **4 876,00 € HT**.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,

À Poilley, le 30/04/2026

Madame Anne Bannier

Mairesse de Poilley

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 05/05/2026

Et publication du :

MAIRIE DE POILLEY (Ille & Vilaine)